

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 14 octobre 2022

Séance du 19 octobre 2022 à 17h30 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : Françoise MAES, Guillaume BASTIEN, Stella DEVIGNE, Jean-Claude HUMETZ, Christine DEGRYSE

Absent(s) : AUCUN

Procuration (s) : Jean-Paul FONTAINE donne procuration à Françoise MAES, Nacera SOLTANI donne procuration à Guillaume BASTIEN, Paule NICOLE donne procuration à Stella DEVIGNE, Martine TASSART-TENEDOS donne procuration à Jean-Claude HUMETZ

Nombre de votants :	9
Nombre de votants pour :	9
Nombre de votants contre :	0
Abstentions :	0

2022-04-03- PERSONNEL CCAS PRIME ANNUELLE 2022

Monsieur le Président du CCAS rappelle à l'Assemblée la délibération du 30 Juin 1986, décidant de budgétiser la prime qui était versée à l'époque semestriellement au personnel communal. Il précise que cet avantage revalorisable chaque année représentant un complément de rémunération était collectivement acquis avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 Janvier 1984.

Dans un souci de renforcer le pouvoir d'achat des agents communaux, **Monsieur le Président du CCAS** propose une augmentation de la prime de 2% arrondie à l'euro le plus proche pour l'année 2022.

Monsieur le Président du CCAS précise que cette prime sera versée intégralement en novembre prochain. Il ajoute que le calcul se fera pour chaque agent au prorata du temps de travail (temps plein, temps partiel, temps non complet) et du temps de présence dans les effectifs sur la période du 1^{er} Septembre 2021 au 31 Août 2022.

Tout agent ayant demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle ou choisi de démissionner, le calcul se fera au prorata du temps de présence.

Le montant minimum versé sera de 50 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité la revalorisation de la prime annuelle et la porte à **1 548 € pour 2022** suivant les modalités reprises ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES

